

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2023 - Délibération n° 2023/12/15

Objet : RENOV23 – FINANCEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE.

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 12 décembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette session, le conseil s'est de nouveau réuni au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, le 27 décembre 2023, à quinze heures sur la convocation en date du 20 décembre 2023, qui lui a été adressée par M. le Président. Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles L2121-17 et L5211-2 du CGCT.

Etaient présents : SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – FINI Alain – MALIVERT Annick – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVE Nadine – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – DERIEUX Nicolas – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique.

Pouvoirs :

1. Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. Régis RIGAUD ;
2. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE ;
3. Mme Annick MALIVERT donne pouvoir à M. Jacques MALIVERT ;
4. Mme Myriam FLOIRAT donne pouvoir à M. Clément BENABDELMALEK ;
5. Mme Monique CAILLAUD donne pouvoir à Mme Michelle SUCHAUD ;

Suppléances :

M. Bruno SAINT-GEORGES remplace M. Jean-Michel PAMIES

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	16	21			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
21	0	-	-	-	-

Vu la délibération n°20211001 du conseil communautaire en date du 07 décembre 2021 engageant la Communauté de communes dans le portage et la gouvernance d'une Plateforme Territoriale De Rénovation Energétique (PTRE) en partenariat avec le Syndicat Départemental Des Energies de la Région Creusoise (RENOV23) ;

Vu la délibération n°20221201 du conseil communautaire en date du 27 décembre 2022 approuvant le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 ;

M. le Président expose les éléments suivants :

RENOV 23 est le guichet unique départemental de la rénovation énergétique, apportant un conseil aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs qui souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique. Il est porté par le SDEC 23 qui a renouvelé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Nouvelle-Aquitaine.

Une convention de partenariat a été signée avec les 9 EPCI du département en collaboration avec les partenaires de la rénovation de l'habitat.

Il est proposé de renouveler cette convention de partenariat et ses modalités de financement pour l'année 2024.

RENOV23 mobilise l'équivalent de 3,5 ETP (4 ETP en 2024) autour des missions principales suivantes : accueil téléphonique, conseil et accompagnement, animation, communication, sensibilisation, permanences territoriales sur rendez-vous. Il oriente les publics vers les partenaires adaptés (Creuse Habitat, SOLIHA, CRCL,...) L'accompagnement est construit sur :

- ⑤ De l'information de premier niveau pour les ménages et copropriétés (A1)
- ⑤ Des conseils personnalisés (A2)
- ⑤ Un accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale (A4)

RENOV 23 en 2023 :

- ⑤ 70% des objectifs attendus sur 2023 avaient été atteints en octobre 2023, lors du COTECH du 5 octobre :
 - 1836 actes d'information sur un objectif de 3410
 - 1032 conseils personnalisés sur 1260
 - 32 projets de réalisation de travaux sur 42
- ⑤ 4 permanences mutualisées avec Creuse Habitat ont été organisées sur Creuse Sud-Ouest, elles ont rencontré peu de succès
- ⑤ Une participation des EPCI équivalente à 0,32 € par habitant
- ⑤ Une baisse du nombre de nouveaux contacts (tendance nationale), une augmentation des sollicitations pour les évaluations énergétiques
- ⑤ La mise en place de Mon Accompagnateur Renov' pour un déploiement en 2024

RENOV23 en 2024 :

- ⑤ Le cadre de l'AMI 2023 reste le même, ainsi que les moyens humains existants
- ⑤ Les objectifs quantitatifs prévisionnels sont en hausse
- ⑤ Une quarantaine de permanences territoriales sont prévues sur l'année 2024 à l'échelle du département
- ⑤ Le coût annuel prévisionnel est de 196000 €, dont 79% financés par la Région Nouvelle Aquitaine et le programme SARE. Les 21% restants sont partagés entre le SDEC23 et les 9 EPCI, au prorata du nombre d'habitants, soit 4 370 € pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest (0,32€/hab)
- ⑤ La mise en place de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) : un tiers de confiance pour massifier les rénovations ambitieuses : audit énergétique et élaboration de scénarios de travaux, aide à la recherche d'entreprises, plan de financement, montage des dossiers d'aides, suivi des travaux, aide à la prise en main du logement post-travaux. Le SDEC a demandé un agrément pour être MAR et ainsi conforter l'accompagnement en local.
- ⑤ Les financements vont évoluer en 2024 pour privilégier les rénovations performantes en une ou plusieurs étapes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires à la participation de Creuse Sud-Ouest seront inscrits au budget prévisionnel 2024 à hauteur de 4370€ ;

→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp from the Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest. The text inside the stamp reads "Communauté de Communes" at the top, "Le Président" in the center, and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp, extending across it from the left and right.